

### Les signes visuels d'évolution

Le paysage de cette unité s'articule autour de deux thématiques majeures, à savoir : une ossature viticole et bocagère sur un plateau ondulé sur laquelle se surimpose infrastructure et pression à l'urbanisation. Ainsi, les signes visuels d'évolution concernent :

- La viticulture
- Le développement des infrastructures
- La pression à l'urbanisation

#### 1 - LA VITICULTURE

##### CONSTAT

Cette activité semble être florissante avec des vignes importantes, bien entretenues, des demeures viticoles en activité, une multitude de panneaux publicitaires leur faisant référence. Elle joue un rôle primordial dans la structure et l'ambiance paysagère et revêt un caractère sensible du fait de son caractère mono-spécifique.

- Confirmation de cette vitalité viticole et développement prospectif ?  
Importance ou non des regroupements et développement de coopératives ?

Cette activité est de plus associée à un patrimoine architectural de grande qualité, entretenu (sauf parfois au niveau des moulins).

- Existe-t-il un développement touristique local lié à ce patrimoine et à la viticulture ?

#### 2 - LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

##### CONSTAT

Le constat a souligné l'importance des infrastructures et du paysage hérité qu'elle génère... De par le développement d'échangeurs, l'élargissement de certaines voies, nouvel autoroute... ces structures semblent être en évolution et en voie de développement.

- Quels sont les projets routiers et annexes (Z.A, zone bâtie...) sur ce secteur ?

#### 3 - LA PRESSION DE L'URBANISATION

##### CONSTAT

La proximité de l'agglomération angevine et le développement des infrastructures ont généré un développement important des extensions de bourgs (consommation d'espace, perte d'identité, échelle des cœurs de bourgs trop petite).

- Quelles sont les tendances actuelles d'évolution (stabilité ou développement des extensions) ?  
Dans quelle mesure ces bourgs sont-ils devenus des « bourgs-dortoirs » ?

Les réponses apportées aux dynamiques visuelles sur les unités "les plateaux de l' Aubance", ainsi que "les portes du Baugeois" sont traitées avec l'unité "agglomération angevine", sous l'intitulé "unités de l'agglomération angevine". Il nous semblait en effet plus pertinent de saisir ces deux unités à l'échelle de l'agglomération angevine. C'est à cette échelle que nous pouvons comprendre les dynamiques territoriales qui induisent des problématiques paysagères sur ces deux unités.

Nous renvoyons donc le lecteur à la **page 18** du chapitre concernant l'unité paysagère de l'agglomération angevine